

DEC220441DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Noël Robichon, M. Philippe Laporte, Mme Isabelle Guinouard, Mme Sabine Kimmel, Mme Mélissa Heurtel, Mme Pascale Hammes, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8111 intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation (GEPI)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8111, intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation, dont le directeur est Hector Flores ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Noël Robichon, MC, M. Philippe Laporte, IRHC, Mme Isabelle Guinouard, IEHC, Mme Sabine Kimmel, IEHC et Mme Mélissa Heurtel AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Noël Robichon, MC, M. Philippe Laporte, IRHC, Mme Isabelle Guinouard, IEHC, Mme Sabine Kimmel, IEHC et Mme Mélissa Heurtel AI, délégation est donnée à Mme Pascale Hammes, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, dans la limite de 4000 € HT.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

Le directeur d'unité  
Hector Flores

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC220481INSHS

**Décision portant nomination de Madame Claire Aragau directrice de l'unité mixte de recherche n°7218 intitulée Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement (LAVUE)****LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7218 intitulée Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement (LAVUE) et nommant M. Jean-Fabien Steck directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC213423INSHS en date du 10 décembre 2021 portant cessation de fonctions de Monsieur Jean-Fabien Steck et nomination de Madame Claire ARAGAU, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche intérim de l'unité mixte de recherche n°7218 intitulée Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement (LAVUE) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;


**DÉCIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

À compter du 1<sup>er</sup> février 2022, Mme Claire Aragau, maître de conférences à l'Université Paris Nanterre, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **21 MARS 2022**

  
Le Président – Directeur général  
Antoine Petit